



Colloque AIH — septembre 2019

APPEL À COMMUNICATION : HIÉRARCHIES HÉRALDIQUES : IDENTITÉS, STATUTS ET INTERVENTIONS DE L'ÉTAT DANS L'HÉRALDIQUE MODERNE (XV^e – XVIII^e SIÈCLES)

XXI^e Colloque de l'Académie Internationale d'Héraldique / XXIth Colloquium of the International Academy of Heraldry

18 — 20 septembre 2019

Anvers : cloître *Grauwzusters* de l'Université d'Anvers

Invitation spéciale destinée aux étudiants

L'*académie internationale d'héraldique* est heureuse d'annoncer que quatre bourses d'une valeur de 850€ chacune seront offertes dans le but de soutenir des étudiants pour leurs frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription au colloque d'Antwerpen.

On doit adresser les propositions de communication à steven.thiry@uantwerpen.be ou/et à luc.duerloo@uantwerpen.be avant le **31 Janvier 2019**. Pour tout renseignement: <http://aih-1949.com/XIXeColloque.php>. La préférence sera accordée aux propositions correspondant au thème du congrès 'Hiérarchies héraldiques: identités, statuts et interventions de l'État dans l'héraldique moderne'. Pour une liste plus détaillée de thèmes veuillez regarder le site-web. Le diaporama accompagnant la communication devra si possible être légendé dans une autre langue que celle utilisée à l'oral, afin d'élargir l'audience de votre présentation. Les communications pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans les actes, après validation par le comité scientifique. Le comité n'est pas tenu de justifier ses décisions.

Pour les bourses adressez-vous à Dr Adrian Ailes (adrian.ailes@bristol.ac.uk) qui fournira le formulaire et tout renseignement. Les candidatures doivent être adressées au **Président pour le 31 JANVIER 2019 au plus tard, à l'adresse president@aih-1949.com.**

Les candidats devront être normalement titulaires du baccalauréat (ou équivalent), inscrits à un diplôme supérieur, ou récemment titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat. Leur mémoire universitaire doit traiter d'un thème héraldique ou étroitement associé à l'héraldique. Les chercheurs sélectionnés doivent s'engager à présenter en personne leur travail au colloque d'Antwerp, et à assister au colloque entier et doivent fournir les pièces justificatives de leurs dépenses.